



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Equarrissage

Question écrite n° 17305

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences de la seule société en Loire-Atlantique chargée de l'enlèvement des cadavres d'animaux, qui sont à ce jour facturées et les interventions prises par Minitel. Il le remercie de lui indiquer quelles mesures il entend prendre pour permettre le maintien de ce service au profit des agriculteurs.

Texte de la réponse

La commission départementale de l'équarrissage de Loire-Atlantique s'est réunie pour examiner le bien-fondé de la demande de tarification formulée par l'entreprise chargée de l'équarrissage dans le département ainsi que pour se prononcer sur les conditions d'accès par Minitel à ce service d'utilité publique. Un complément d'information a été sollicité qui devrait permettre de régler cette question au mieux des intérêts des deux parties en cause. Il a été également demandé à l'entreprise de renoncer au dispositif d'accès par Minitel qu'elle avait mis en place.

Données clés

Auteur : [M. Hunault Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17305

Rubrique : Abattage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er août 1994, page 3840

Réponse publiée le : 31 octobre 1994, page 5412